Convention de visite d'achat (les prix affichés sont TVA comprise)

Les soussignés

Le vétérinaire : Thierry Eeckhout dont le cabinet es sis rue fourmauderie 36 à 7602 Bury ci-après dénommé « le vétérinaire »

M ou Mme : ……

Domicilié(e) : ……

Candidat acquéreur ci-après dénommé « le Client »

M ou Mme : ……...

Domicilié(e) : ……

Le propriétaire de l'animal ci-après dénommé « le Vendeur »

M ou Mme : ……

Domicilié(e) : ……

Ci-après dénommé « le Gardien de l'animal »

Conviennent ce qui suit :

Article 1 : du cheval & de son usage

Le client charge le vétérinaire d'effectuer une visite d'achat sur le cheval identifié comme suit :

Nom : ……..

Transpondeur : ……

Valeur : ……

Le client déclare que le cheval serait destiné à l'usage suivant : ……

Le rapport sera transmis :

- Par mail
- Par courrier

Article 2 : La visite d'achat comprend les examens suivants dont les honoraires sont précisés : à cocher

Par la présente l'acquéreur demande les examens cochés, s'engage à en payer le prix et reconnaît avoir été mis au courant des différents examens réalisables sur un cheval en vue de l'acheter. **(L'examen peut s'arrêter à tout moment de commun accord)**

Déplacement prix à convenir en fonction de la distance (2,00€ par km aller si >30km)

O Examen clinique de base (133€)

- Examen visuel (embonpoint – comportement – posture – pelage – cicatrices)
- Examen direct des yeux et à l'ophtalmoscope sans dilatation
- Examen du tractus respiratoire antérieur (nez – sinus – ganglions)
- Examen respiratoire au stéthoscope avant et après effort
- Examen cardiaque au stéthoscope avant et après effort
- Examen visuel de la bouche sans ouverture mécanique (pas d'âne)
- Auscultation abdominale
- Examen visuel de la vulve, du pis, du pénis et du fourreau sans extériorisation
- Examen et palpation des testicules chez l'étalon, des cicatrices de castration chez le hongre
- Réflexes généraux - équilibre
- Examen visuel et palpation des oreilles
- Inspection et palpation du système locomoteur
- Examen des pieds à la sonde de pieds
- Test de la planche aux antérieurs
- Examen des allures en ligne droite
- Examen après flexions en ligne droite
- Examen sur la volte terrain dur
- Examen sur la volte terrain souple

Examens supplémentaires à l'examen clinique de base

- Endoscopie respiratoire sous tranquillisation
- Endoscopie à l'effort (voir tarif clinique)
- Electrocardiogramme au repos (voir tarif clinique)
- Electrocardiogramme à l'effort (voir tarif clinique)
- Gastroscopie sous tranquillisation
- Examen d'urine (à convenir)
- Anesthésies étagées (à convenir)

- Echographies diverses (à convenir)
- Thermographie (85€)
- Prise de sang bilan (91€)
- Recherche de dopants
- Scintigraphie (voir tarif clinique)
- Résonnance magnétique (voir tarif clinique)
- Scanner (voir tarif clinique)
- Electromyographie (voir tarif clinique)

Radiographies : Le client peut choisir un forfait ou « à la carte »
A la carte chaque cliché coûte 34 euros (si plus de 4 clichés)
Forfaits

Radiographies	Demandé = coché	Nb de clichés	Prix du forfait	Pied	Boulet	Jarret	Grasset
Forfait Pieds		4	136	4			
Petit forfait		20	440	4	4	4	4
Grand Forfait		36	794	8	16	8	4
Forfait colonne		4-5	136				

Forfait colonne : sous réserve de qualité suffisante des clichés en fonction de l'épaisseur du cheval

- Le propriétaire déclare avoir été dûment informé des risques inhérents à chaque examen et marque son accord sur ceux-ci.
- Le gardien reconnaît avoir obtenu l'accord du propriétaire quant aux examens mentionnés et que celui-ci a été dûment informé des risques inhérents à chaque examen.
- Le client reconnaît avoir obtenu l'accord du propriétaire quant aux examens mentionnés et que celui-ci a dûment été informé des risques inhérents à chaque examen.

Article 3 : Gardien de la chose

Durant la visite le gardien de l'animal assume l'entière responsabilité du dommage que causerait celui-ci conformément à l'article 1385 du Code civil.
Le vétérinaire est exonéré de toute responsabilité en ce sens et ne pourra être considéré comme gardien.

Article 4 : rapport de visite

Le client autorise le vétérinaire à communiquer au propriétaire son rapport de visite.
Le client sollicite la communication du rapport (cocher)

- Par courrier à son domicilie
- Par mail à l'adresse :

Article 5 : Responsabilité

Le rapport de visite ne constitue qu'un avis qui n'engage pas la responsabilité du vétérinaire

Article 6 : Payement

La facture est payable conformément aux dispositions de la loi du 02/08/2002 sur les retards de payement qui prévoit notamment le payement dans un délai de 30 jours à dater de la réception de la facture et l'application d'office d'intérêts moratoires de 10% en cas de retard de payement et une clause pénale forfaitaire de 100€ HTVA (soit 121€ TVAC)

Article 7 : Contestations

La relation entre le vétérinaire et le client est soumise au droit belge. Tout litige est de la compétence exclusive de la juridiction de Tournai.

Article 8 : Protection de la vie privée :

Les tarifs courants du vétérinaire figurent sur le site www.equiveto.be
Les données à caractère personnelles sont conformes avec le règlement RGPD de protection des données personnelles.
Sont conservées : Nom, adresse, Tél, Email, coordonnées du cheval.
But : Communication pour la facturation, les rappels de vaccins et les informations sanitaires importantes.
Responsable : Dr Thierry Eeckhout

Article 9 : Déontologie

Le vétérinaire est soumis aux règles déontologiques fixées par l'Ordre des vétérinaires. Le code de déontologie est consultable sur le site de l'Ordre.
Fait à
Le
Ce contrat contient 2 pages
En autant d'exemplaires que de parties, chaque partie déclarant avoir reçu le sien.
Le Client Le vétérinaire Le propriétaire Le gardien